

**Nombre de membres :**

- En exercice : 27
- Présents : 19
- Votants : 25
- Procuration(s) : 6
- Absent(s) excusé(s) : 1
- Absent(s) : 1

**Del\_2023\_04**

**Date de convocation :**

**Le 27 janvier 2023**

**Date d'affichage :**

**Le 27 janvier 2023**

L'an deux mil vingt-trois, le 2 février à 18h30, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Thierry GENETAY, Maire de la commune de Carignan de Bordeaux, à la mairie, salle du conseil municipal, 24 rue de Verdun, 33 360 Carignan de Bordeaux.

**CONVOQUÉS :** Thierry GENETAY, Isabelle PASSICOS, Christophe COLINET, Aurélie LACOMBE, Rémy POINTET, Sandrine ALABEURTHE, Laurent JANSONNIE, Anthony BROUARD, Martine LACLAU, Nicolas RAMON, Julia ZIMMERLICH, Charles ARIS-BROSOU, Karine VIROT, Michel BONNAT, Sylvie LHOMET, Patrice DANIAUD, Laetitia GADAIS, Etienne LHOMET, Sandrine LACOSTE, Cédric FLOUS, Cécile PEREZ, Pascal LATORRE, Bernard LACAZE, Frank MONTEIL, Véronique ZOGHBI, Philippe CASENAVE, Isabelle ELLIES

**Excusé(e)(s) et pouvoir(s) :**

M. Anthony BROUARD donne pouvoir à M. Thierry GENETAY,  
M. Nicolas RAMON donne pouvoir à M. Laurent JANSONNIE,  
Mme Julia ZIMMERLICH donne pouvoir à M. Christophe COLINET,  
Mme Sandrine LACOSTE donne pouvoir à Mme Isabelle PASSICOS,  
Mme Cécile PEREZ donne pouvoir à Mme Sandrine ALABEURTHE,  
M. Bernard LACAZE donne pouvoir à M. Michel BONNAT,

**Excusé(e)(s) :**

M. Philippe CASENAVE

**Absent(e)(s) :** -

M. Franck MONTEIL

**Secrétaire de séance :** Monsieur Laurent JANSONNIE

**Délibération 2023-04**

**Objet : FINANCES - Demande de Subventions Eclairage Public – Fonds Verts - SDEEG**

*Vu le Code général des collectivités territoriales*

*Vu la délibération relative aux délégations accordées au Maire par le conseil Municipal,*

*Considérant l'avis favorable de la commission « Infrastructures-Bâtiments et Sécurité » du 26 janvier 2023,*

Sur présentation de Monsieur Laurent Janssonie et de Monsieur Rémy Pointet, il est rappelé que le Maire peut signer tous les documents relatifs aux demandes de subventions jusqu'à 100 000 € comme énoncé dans la délibération visée en objet.

Néanmoins, il faut que les sommes soient prévues au budget. Le budget 2023 n'étant pas encore délibéré, il convient de porter cette délibération à l'attention de l'assemblée.

Plan de financement et demande de subvention liée à approuver :

Débits		Crédits	
EP - Voie Verte	30 000,00 €	Fonds Verts	40% 20 000,00 €
EP - Communal	20 000,00 €	SDEEG	20% 10 000,00 €
		Autofinancement	40% 20 000,00 €
<b>Total</b>	<b>50 000,00 €</b>	<b>Total</b>	<b>50 000,00 €</b>

Après présentation, il convient au conseil municipal de délibérer sur la demande exposée via le plan de financement présenté en supra et d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

Après délibération, le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents ou représentés se prononce favorablement pour :

1. Le plan de financement présenté
2. Autorise le Maire à signer tous les documents qui s'y rapportent

Détail du vote :  ..... « Pour »  
 ..... « Contre »  
 ..... Abstentions  
 ..... Unanimité des présents

Le Secrétaire de Séance  
Laurent JANSONNIE



Le Maire de Carignan de Bordeaux,  
Thierry GENETAY

